

## Conditions de permis pour tracter une remorque ou un van :

Avec permis B seul :	Je peux tracter :
	Si PTAC (F2) remorque ≤ 750 kg ou
	2 conditions à remplir :
	PTAC (F2) remorque ou van + PTAC (F2) véhicule tracteur ≤ 3500 kg et Poids à vide du véhicule tracteur ≥ au PTAC (F2) de la remorque
Avec formation B96 :	
	PTAC (F2) remorque + PTAC (F2) véhicule tracteur ≤ 4250 kg
Avec permis BE :	
	PTAC (F2) remorque ou van + PTAC (F2) véhicule tracteur > 4250 kg

## ATTENTION!

<u>Poids tractable du véhicule tracteur</u>: remplir les conditions ci-dessus permet de ne pas être en défaut de permis, mais pour être en règle il convient également de vérifier le poids tractable du véhicule et de faire une simulation pour contrôler que le poids réel de l'ensemble (voiture + van chargé) ne dépasse pas le poids total roulant autorisé (F3) du véhicule tracteur.